



Gazette Habitat

N°1
DÉCEMBRE
2014

Édito

Cette gazette est éditée par RELIER pour partager les projets, recherches, événements de l'association et de ses partenaires sur le sujet de l'habitat. Il s'agit à la fois d'informer ses lecteurs des chantiers en cours et de remettre en perspective des travaux réalisés depuis le début du programme initié en 2006. Cette publication concourt à l'objectif d'essaimage-diffusion des expériences et outils mis en place ou repérés par l'association...

Sa rédaction est contributive ; sa diffusion aussi ! Nous l'envoyons par mail à notre liste de contacts et la publions sur notre site, mais vous pouvez la relayer aux personnes ou structures susceptibles d'être intéressées... N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions afin d'accompagner son évolution.

Dans ce numéro, la part belle est faite aux partenaires avec un article de réflexion d'OïSA concernant la question des mixités et différences dans les dynamiques participatives d'habitat, la présentation de deux dispositifs concrets : l'un pour lutter contre la précarité énergétique sur le plateau de Millevache, l'autre pour faciliter l'installation de personnes arrivant sur le Pays de Lafayette, et enfin un retour sur les rencontres « habitat léger-mobile » de l'association HALEM. Bonne lecture !

L'équipe habitat de RELIER

Sommaire

- p. 2 De l'habitat groupé à l'habitat participatif et solidaire – Vivre et faire ensemble dans la différence
- p. 5 Isole toiT, mais pas tout seul
- p. 7 Réseau Logement Passerelle en Pays de Lafayette
- p. 8 Un aperçu des rencontres HALEM « l'habitat léger, c'est du lourd »
- p. 12 Partenaires et contacts

**relier**

De l'habitat groupé à l'habitat participatif et solidaire –

Vivre et faire ensemble dans la différence

]...oïsa...**[**

Observatoire international/itinérant
des systèmes alternatifs

En partenariat avec le GRT Ouest et l'association OïSA¹, RELIER a participé, entre 2012 et 2014, à une recherche-action financée par la Fondation de France pour questionner la mixité et l'accessibilité des projets « d'Habitat Participatif » (HP).

Nous présentons ici les principales conclusions de la partie de l'étude menée par OïSA, qui s'est davantage centrée sur les aspects internes que sur les facteurs exogènes aux projets et groupes-projets (rôle des politiques publiques, partenariats, aspects juridiques et financiers, etc.). Son objectif était de comprendre la relation entre les différences individuelles et les blocages les plus fréquents à la mixité, au vivre/faire ensemble dans la différence et ce qui, dans les fondements et la mise en œuvre des projets, détermine leur capacité à permettre la participation et la pleine appropriation par tous les membres, quelles que soient leurs ressources et leurs différences individuelles. Ceci partait du postulat que l'HP cherche toujours à vivre et faire ensemble, et que son grand défi, intrinsèque à la démarche, est justement de faire vivre, enrichir et profiter des différences de chacun pour construire une culture commune.

LA MIXITÉ : UNE QUESTION DE RECONNAISSANCE DES DIFFÉRENCES ET DES IDENTITÉS INDIVIDUELLES

La mixité comme objectif au sein d'un projet d'habitat n'a de véritable sens que si elle contribue à l'apprentissage du faire/vivre ensemble dans la différence et participe ainsi, dans une logique ascendante, à la construction d'une culture commune, à l'égalité des chances et la constitution de canaux de solidarité.

Cependant, de manière générale, la différence est pensée dans une perspective hiérarchique (plus ou moins de...) ce qui contribue à reproduire et/ou renforcer les inégalités existantes et rend difficile la cohabitation.

Pour que la mixité puisse contribuer à l'apprentissage du faire/vivre ensemble dans la différence, il est donc nécessaire de déconstruire cette vision en considérant les différences non pas sur un plan vertical, hiérarchisant, mais sur un plan horizontal, en remplaçant la « hiérarchie » par la « distinction » porteuse d'enrichissement.

En effet, proposer une véritable « égalité des chances » demande tout d'abord de connaître les réalités, les besoins, les envies des personnes, comprendre que le monde qui nous entoure est composé de diversité, et que le défi le plus

important de notre époque est d'appréhender justement à construire à partir de ces différences. Nous insistons sur la notion de « différence », non pas dans la logique « différence de classes », « différence de revenus », « différence de statuts », mais plutôt du point de vue de sa richesse potentielle, de l'exploration de méthodes et mécanismes favorisant l'intelligence collective via la coconstruction à la place de la confrontation entre les options. Il s'agit donc d'affirmer un fonctionnement collectif juste pour tous, en considérant et en reconnaissant les particularismes et les besoins spécifiques de chacun, en prenant en compte les différences « positives », par opposition aux différences « subies » telles que l'inégalité sociale, l'oppression de tout type, et particulièrement économique et culturelle qu'il s'agit de combattre impérativement.

Il s'agit d'un vrai changement de paradigme, qui force à nous questionner sur beaucoup d'aspects de nos vies. Le sujet de la mixité touche en effet d'une façon très sensible mais aussi très directe notre regard sur nous-même, notre envie de changer nos habitudes en faveur d'un bien-vivre ensemble, notre capacité de tolérance de la différence, notre capacité d'écoute ou d'empathie avec les besoins de l'autre, l'apprentissage à faire des concessions, à exprimer ses besoins et propositions et à vivre bien différemment notre relation au pouvoir. Elle nous demande beaucoup d'apprentissage, d'adaptation, de résistance à la frustration, d'ouverture envers l'autre, etc., mais elle peut apporter beaucoup de sens à la vie des participants.



¹ Rapport complet de l'étude d'OïSA : Observatoire International/Itinérant des Systèmes Alternatifs (<http://mundosposibles.org/wakka.php?wiki=EtUdes>)

IMPORTANCE DES DISPOSITIFS ET MÉCANISMES MIS EN ŒUVRE POUR FAIRE ET VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIFFÉRENCE

L'analyse des différences² entre individus qui peuvent représenter des blocages à la mixité a permis d'identifier deux types de différences qui semblent difficiles de surmonter :

- 1 - attentes/objectifs individuels opposés ou difficilement conciliables ;
- 2 - attitudes incompatibles.

Nous voulons insister sur le fait que parler de différences « surmontables » ou « insurmontables » est relatif. En effet, dans une situation où chacun manifeste des attitudes ou des objectifs incompatibles, ces différences resteront insurmontables si personne ne change d'attitude ou d'objectif. Cependant, s'il n'existe pas de dispositifs ou mécanismes « spécifiques » pour faire face à cette situation, le processus et le temps passé pour construire un groupe peuvent justement permettre aux personnes de se sensibiliser à l'importance de changer de posture et d'harmoniser les positions pour que puisse fonctionner le projet collectif.

Pour les aspects plus techniques, comme la question de la gestion des ressources au sein du groupe, des dispositifs pertinents peuvent faciliter, débloquer et permettre la réussite des projets, y compris de ceux qui présentent un haut degré de diversité et mixité.

Ainsi, les différences de ressources ne semblent pas constituer une barrière insurmontable au faire et vivre ensemble dans la différence, si le groupe et les individus qui le composent cherchent à acquérir et réussissent à trouver ou renforcer les ressources qui leur sont nécessaires, que se soit par la mise en place de dispositifs internes (partage et mise à profit des différences, dispositifs d'entraide, partage et mutualisation des espaces

et des biens) ou la mobilisation de ressources extérieures.

Cependant, l'existence de différences de ressources constitue très souvent un facteur d'échec, dès lors que des moyens, mécanismes ou dispositifs ne sont pas créés.

De plus, la difficulté s'accroît quand cette différence devient synonyme de statut différencié à l'intérieur du groupe. Par exemple, si le rapport de force économique entre les membres se retrouve dans leurs relations, si celui qui vient avec moins de ressources reste en position d'infériorité au sein du groupe, explicitement ou implicitement, qu'il subit ce rapport de force par décision du collectif, mais aussi par obligation matérielle (pas la capacité économique de s'aligner sur les autres), et que le groupe ne met pas en place des dispositifs ou mesures de rééquilibrage, très probablement une hiérarchisation sociale sera recréée, pouvant parfois, provoquer que les personnes au statut implicitement inférieur se sentent moins légitimes et s'auto-censurent dans les processus de prise de décision.

D'un autre côté, plus que le mélange de personnes aux ressources économiques différenciées, c'est très souvent la mixité de représentations culturelles qui ajoute le plus de complexité aux projets d'HP. En effet, des valeurs d'ouverture ne suffisent pas pour construire une culture commune, définir des objectifs collectifs, prendre des décisions en commun, etc., si ne sont pas mis en place, en parallèle, des mécanismes spécifiques de communication et de traduction, d'apprentissage et de compréhension des représentations différentes, des méthodes qui permettent de communiquer avec des personnes qui le font sur d'autres registres.

Ainsi, sans un travail explicite sur la gouvernance, les règles de fonctionnement et les finalités partagées par l'ensemble du groupe (définition des attentes communes à partir des attentes et besoins individuels), il est difficile de cheminer ensemble, de réussir à maintenir une interaction vraiment coopérative, notamment quand on manifeste la volonté d'être très ouverts et d'enrichir le projet grâce à la diversité de ses membres.



² Considérant quatre grandes catégories de différences :

- 1 - d'attentes (finalités, objectifs, motivations, préférences), différences en relation étroite avec nos besoins et nos valeurs ;
- 2 - d'attitudes (facilitant/bloquant : le vivre ensemble, le respect des autres, la reconnaissance, la compréhension et tolérance de la différence) ;
- 3 - de représentations culturelles en lien avec des parcours et situations de vie différents (habitudes, traditions et normes intégrées) ;
- 4 - de ressources (ressources économiques, temps disponible, savoirs, compétences, capacités, habitude des pratiques collaboratives et solidaires, relations sociales, réseaux, maîtrise des outils de communication, ressources psychologiques, etc.).

Dans ce sens, le mode de prise de décision constitue l'un des mécanismes qui conditionne le plus les possibilités du projet pour faire/vivre ensemble dans la différence. Ce choix a en effet un impact direct sur les degrés de prise en compte de la diversité des attentes, des représentations culturelles, etc. et de la mise à nu des hiérarchies présentes au sein du groupe et donc la possibilité plus ou moins grande de rééquilibrer les statuts.

Par ailleurs, il est important de souligner le fait que plus les différences sont importantes et les types de différences nombreux, plus la complexité du projet augmente. Son fonctionnement va en effet nécessiter la mise en place initiale de nombreux mécanismes et l'émergence d'une culture et d'une raison d'être commune demandera plus de temps. Cependant, être contraint à approfondir la construction de ces bases initiales peut contribuer à la durabilité, la robustesse et l'identité du projet.

Finalement, il est important de souligner que le niveau de difficultés pour mettre en place le projet n'est pas nécessairement équivalent ou proportionnel au niveau de difficultés pour vivre ensemble, une fois le projet installé. Au contraire, les projets qui ne rencontrent pas d'obstacles durant leur phase de construction peuvent avoir négligé la mise en place des mécanismes nécessaires à sa résilience et à sa durabilité,

et devront le faire lorsque les premières difficultés et/ou conflits apparaîtront.

En effet, une des principales difficultés des projets réside dans l'incohérence entre les intentions (dans notre exemple : intégration de personnes qui présentent des différences culturelles, des ressources déséquilibrées...) et les moyens mis en œuvre pour y arriver.

IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ DES INITIATIVES POUR L'INNOVATION SOCIALE, LE FAIRE ET VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIFFÉRENCE

Ce n'est pas « un projet de société » d'un petit groupe qui va répondre aux besoins sociétaux, mais l'intelligence collective qui émerge de l'ensemble de petites expériences, chacune porteuse (implicitement ou explicitement) d'une propre philosophie et mettant au point des innovations, des outils et des dispositifs. De ces centaines de petites innovations surgiront des croisements improbables, inattendus et surprenants. C'est l'application de ces croisements, parfois dans un contexte décalé par rapport à leur origine et à la motivation de base de chacune de ces innovations, qui peut amener à une acquisition culturelle cruciale pour l'amélioration inattendue dans un autre contexte. La diversité des initiatives réalisées est donc primor-

diale pour l'innovation sociale. Souvent, les grands changements sont le fruit de la somme de petits pas qui, même s'ils semblent minimes, sont chacun porteur d'une innovation et sont capables par leur interconnexion de déclencher un processus en chaîne de véritables changements de société.

Cependant, il manque souvent des retours d'expériences, un partage et des échanges plus importants sur les projets qui ont déjà réussi, sur les difficultés rencontrées et les solutions qui ont été apportées. Il existe donc la nécessité de connaître des mécanismes, des savoir-faire suffisamment rodés et ayant fait leurs « preuves » : plus la société se sera appropriée des dispositifs facilitant la réussite des projets d'HP, plus il sera facile que des projets plus complexes et hétérogènes, et intégrant davantage de différences, voient le jour.

Si certains projets présentent moins de diversité interne, mais qu'ils réussissent à mettre en œuvre des modèles d'organisation et de gestion collective innovants, ils contribueront ainsi à rendre le mouvement d'HP plus stable, et donc le vivre et faire ensemble dans la différence plus durable. Si ce processus peut sembler long et aléatoire, la vitesse des acquisitions culturelles de la dernière décennie concernant l'HP montre que de telles attentes sont réalistes.



Isole toiT, mais pas tout seul

« Isole toiT, mais pas tout seul », c'est d'abord une **coopération** dans le cadre du programme européen LEADER, entre le *Pays du Beaujolais Vert* et le *Parc naturel régional de Millevaches en Limousin*. Ces deux territoires ruraux mènent une action afin de répondre au principal objectif de leur **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** : réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.



**“ÇA CAILLE”
CHEZ VOUS ?!**



NE LAISSEZ PAS LE FROID S'INSTALLER !
30% de la chaleur s'échappe par un toit non isolé :
passez à l'action avec votre territoire !

+ D'INFOS
PNR de Millevaches en Limousin
05 55 67 95 33
OU
Energies pour demain
05 55 94 77 51 • contact@energiespourdemain.fr
Inscrivez-vous!

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin vous accompagne avec l'aide de l'association Energies Pour Demain et la SCIC L'Arban à isoler votre toiture !



TOUJOURS en partenariat avec le service public

En Limousin, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est associé à l'association *Énergies Pour Demain* et à la *Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) L'Arban* pour créer et mettre en œuvre un dispositif opérationnel, pérenne et transposable permettant aux particuliers d'isoler leur toiture à coût acceptable.

Plutôt que de proposer une rénovation globale du logement, le parti pris est de faire une opération « coup de poing » sur un seul composant du bâtiment – la toiture en l'occurrence – mais sur plusieurs logements situés dans un territoire restreint. En choisissant d'intervenir de manière ciblée sur les toitures, l'effet levier recherché est double ; non seulement faire en sorte que les bénéficiaires du dispositif témoignent auprès de leurs proches de l'amélioration thermique vécue (confort et économies), mais aussi que ces bénéficiaires s'inscrivent dans un processus de rénovation énergétique de leur logement. Tout le monde peut bénéficier d'« Isole toiT » et de ses avantages :

- ▶ *Commande groupée d'isolants biosourcés et éligibles aux aides nationales ;*
- ▶ *Artisans locaux adhérents au projet ;*
- ▶ *Accompagnement technique et financier personnalisé.*

Dans le cadre d'« Isole toiT », le Conseil Général de la Creuse propose également une aide financière complémentaire aux ménages très modestes³.

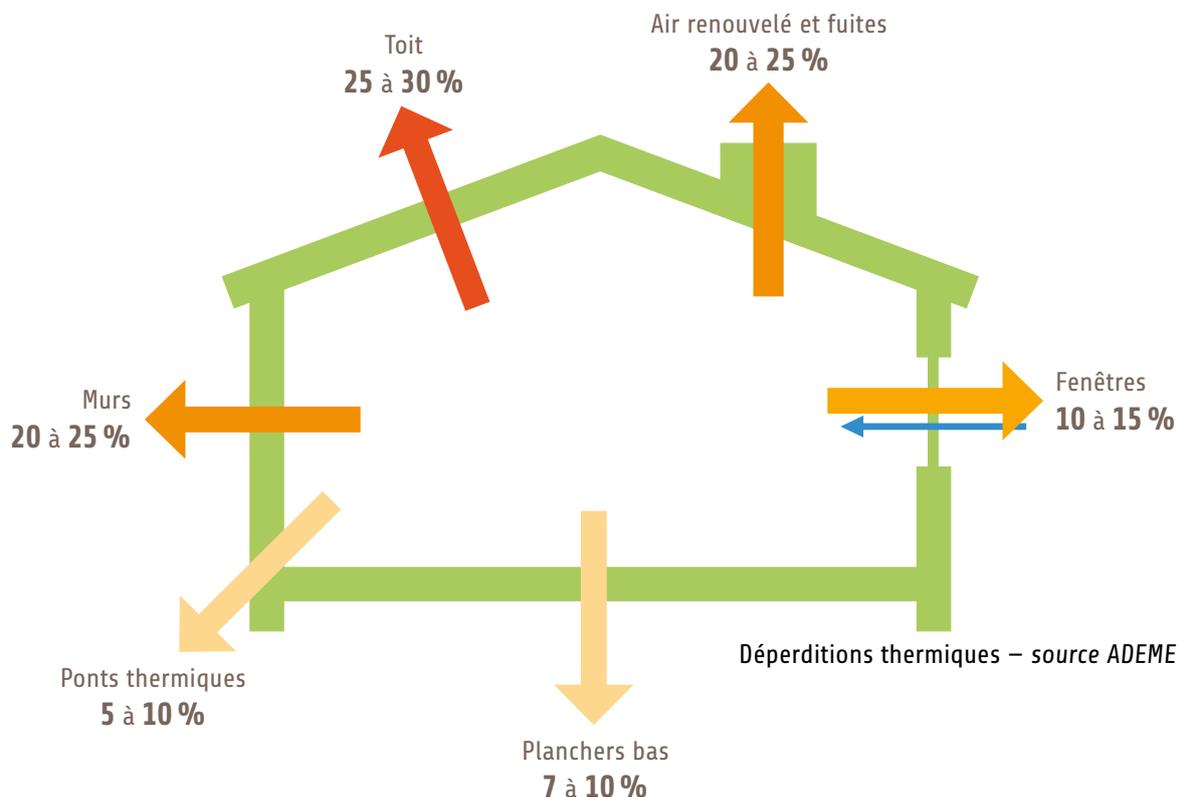
Une grande spécificité de ce projet est de proposer – outre la réalisation intégrale des travaux par des entreprises – la possibilité de participer aux travaux selon ses capacités et possibilités, ce que l'on appelle l'auto-réhabilitation accompagnée. Bien souvent, « mettre la main à la pâte », et ainsi limiter le montant du devis, permet de rendre les travaux faisables économiquement et de s'impliquer dans la sobriété énergétique.

Cette première année d'expérimentation a permis de programmer 12 chantiers d'isolation de toitures, dont 6 chantiers réalisés intégralement par les entreprises et 6 chantiers réalisés en auto-réhabilitation accompagnée par des professionnels.

**PNR de Millevaches en Limousin,
Énergies Pour Demain, SCIC L'Arban.**

En savoir plus : coordonnées en 4^{ème} de couverture

³ Au sens de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).



**LE POINT DE VUE DE RIDA LAMJAJ
/ SCIC L'ARBAN :**
« LES FAITS PRÉCÈDENT LES LOIS ! »

« **L**a SCIC L'Arban était spécifiquement chargée de définir et mettre en œuvre les chantiers en auto-réhabilitation accompagnée par les professionnels. Ce type de chantiers ne sont ni des chantiers réalisés par des pros, ni du bricolage réalisé par des amateurs (avec une qualité de mise en œuvre variable). L'enjeu est d'obtenir une qualité professionnelle à un prix acceptable. Faire rentrer un dispositif original comme « Isole Toit » dans le cadre des politiques publiques de l'amélioration de l'habitat est un véritable casse-tête : non seulement les conditions d'éligibilité sont différentes d'un financeur à l'autre, mais pire, ces règles changent très fréquemment. Les efforts que nous menons sur notre territoire – comme d'autres le font ailleurs – pour réduire la consommation d'énergie et prévenir le risque de précarité énergétique commencent à être reconnus par les pouvoirs publics ; ainsi le Conseil d'Administration de l'ANAH du 6 octobre 2014 a décidé d'accepter cette pratique en octroyant une nouvelle aide à partir du 1er janvier 2015 pour l'accompagnement par des professionnels des travaux réalisés par les propriétaires eux-mêmes. »



Réseau Logement Passerelle en Pays de Lafayette



UN TERRITOIRE OUVERT GRANDS SES BRAS

Le projet du réseau Logement Passerelle est né au sein de l'association dASA⁴ en 2012. L'association d'éducation populaire et membre du Réseau des CREFAD œuvre depuis 1999 pour des territoires ruraux vivants à Brioude en Haute-Loire avec un focus sur le Pays de Lafayette.

Pour cela, elle se sert des outils de l'accompagnement, des boutiques d'initiatives et des formations en groupe afin d'accueillir des porteurs des projets.

Un deuxième volet porte sur l'habitat avec de l'accompagnement, des formations, des chantiers pédagogiques et des conférences. Le troisième volet de son activité est dédié à la culture avec l'organisation de résidences d'artistes et l'accompagnement de spectacles itinérants.

Ce triptyque répond selon nous aux préoccupations essentielles : gagner sa vie avec un projet économique viable, vivre dans un habitat digne et approprié à ses besoins et se nourrir intellectuellement par une offre culturelle diversifiée.

TRAVAILLER EN RÉSEAU

Notre travail repose beaucoup sur la mise en réseau : entre nous et nos partenaires mais aussi entre porteurs de projet et acteurs existants du territoire. Ceci brasse pas mal de monde et depuis toujours se posait la question d'un habitat temporaire pour les personnes venues de l'extérieur.

En même temps, nous avons constaté qu'une forme de « location de dépannage » se faisait informellement : hébergement des stagiaires, une chambre pour des amis en difficulté, sous-location en cas d'absence prolongée.

De là est née l'idée d'un réseau formel, avec l'association dASA comme intermédiaire, pour impulser et fédérer. Car la location ne se passe pas toujours sans écueils et avoir des interlocuteurs – les animateurs de dASA et surtout d'autres propriétaires – qui peuvent aider en échangeant leurs expériences facilite la résolution des problèmes.

Aujourd'hui, le projet est porté en réseau grâce aux financements initiaux de la Fondation de France auxquels se sont joints le Fonds Social Européen et la Région Auvergne.

Nous pouvons également constater un aboutissement avec le lancement du site internet et des supports papier qui permettent une plus grande visibilité du projet sur son territoire et les premières formations proposées aux membres du réseau.

INSPIRATION ET TRANSPARATION

Le projet a commencé avec un recensement de l'existant. Car nous n'avons pas créé le projet *ex nihilo* ; d'autres ont défriché le chemin avant nous, notamment en Limousin. Nous les avons rencontrés pour échanger et nous en inspirer. Le recensement des accueillants potentiels au sein des bénévoles de dASA était chose facile car nous avions en face de nous des convaincus de la démarche.

Un comité de pilotage nous a aidé à créer des documents-cadres : charte, fiches, description du déroulement de l'accueil, les différentes formes et la souplesse quant à la durée. Tout au long de cette phase, nous avons rencontré des interlocuteurs publics ou des particuliers potentiellement intéressés par et intéressants pour le projet ; cela a permis d'expliquer que l'accueil des nouvelles populations dépasse le seul volet économique et qu'un enracinement est d'autant plus facile avec un logement digne et un propriétaire mettant son réseau personnel à contribution.

DU PAREIL AU MÊME ?

Des projets similaires existent un peu partout en France et deviennent même à la mode. Le nôtre se distingue par ses trois caractéristiques principales délibérément choisies :

- **L'étendue géographique :**
le Pays de Lafayette est constitué de huit Communautés de Communes avec des réalités très variées, de la moyenne montagne aux plaines fluviales et une densité de population allant de deux à cinquante habitants au kilomètre carré.
- **La souplesse :**
l'accueil peut s'effectuer de deux semaines à deux ans. Les logements sont ouverts aux personnes du territoire comme aux nouveaux arrivants.
- **Le réseau :**
les membres du réseau vont s'approprier la gestion et développer de l'entraide à moyen terme.

Il nous reste à tester si nos choix s'avèrent appropriés en élargissant le projet au-delà de la dizaine de logements recensés à ce jour.

<http://www.logementpasserelle.org>

Le projet Logement Passerelle est financé et soutenu par :



⁴ dASA, développement Animation Sud Auvergne : <http://www.reseaucrefad.org/dasa>

Un aperçu des rencontres

« L'habitat léger, c'est du lourd »



Fin d'été 2014, les journées rencontres de l'association HALEM – Habitants de Logements éphémères et Mobiles – ont eu lieu cette année à Harfleur, en baie de Seine, banlieue du Havre.

Depuis l'été 2008, les rencontres de HALEM sont l'espace et le moment le plus important de l'association. Nous en profitons pour faire le point, analyser l'actualité, réfléchir aux différents besoins des personnes discriminées par leur mode d'habiter, établir les stratégies de l'année, rencontrer de nouvelles personnes, renforcer notre équipe, nous organiser...

Prévues sur quatre jours et se concluant par l'AG de l'association, ces journées-rencontres se sont déroulées sous un grand barnum, un petit chapiteau, une yourte, une tente et un tipi. Nous avons pu compter cette année sur une aide apportée par RELIER pour l'organisation des rencontres, sur la participation d'Échelle Inconnue et sur l'aide logistique de camarades de La Mine qui nous ont mitonné des repas inoubliables. Nous

tenons également à remercier les « amis-habitants » havrais sans qui cette rencontre n'aurait pu se faire. Malgré une météo plus que maussade, les rencontres ont connu une belle affluence et une bonne intensité de débats.

Ce texte n'est qu'une petite présentation de tout ce qui a pu s'y raconter et décider. Des documents plus complets sont en cours de rédaction.

Lors de la première matinée, l'exposé d'une universitaire sur la reconstruction du Havre a été l'occasion de prendre la mesure de l'effort fourni au lendemain de la guerre pour loger les populations déplacées, les sans-abris et les troupes étrangères avant leur retour au pays.

La situation d'extrême urgence commande alors la mise en place de solutions immédiates de création de loge-

ments décents ; le génie militaire lance un appel d'offres : il s'agit de créer en matériaux locaux et simples – donc naturels – de l'habitat montable et démontable facilement, qui puisse cependant durer « la vie d'un homme ».

Soixante-dix ans après, certains de ces habitats subsistent encore ; ils ont été revendus à des particuliers qui y ont habité parfois des décennies et de nombreuses familles sont restées très attachées à ces constructions en bois qu'elles ont souhaité conserver.

Un participant remarque que si on observe aujourd'hui que l'habitat démontable, mobile, réversible connaît un regain d'intérêt et que la thématique de la yourte n'en finit pas de faire couler de l'encre, celle-ci a tendance à occulter, hélas, le reste de la « planète éphémère et mobile ».



photo Échelle Inconnue

DANSE AVEC LES ÉLUS : LA LOI ALUR, ÉTAT DES LIEUX ET CONSÉQUENCES.

La loi ALUR votée en février 2014 a intégré la diversité des modes d'habitat dans les parties constructibles des plans d'urbanisme. La volonté affichée du gouvernement était de réduire les contentieux juridiques. En effet, plusieurs procès ont permis une issue positive pour les habitants, malgré la traque des DDT (*Directions Départementales des Territoires*) contre ces habitats alternatifs, « hors normes » ou non ordinaires.

La problématique purement urbanistique, par sa complexité, demeure incompréhensible à l'utilisateur ordinaire et la plupart des élus, les services de l'Etat eux-mêmes restant empêtrés dans le maquis des réglementations et les directives contradictoires des différents ministères.



Au delà des considérations d'urgence, HALEM s'appuie, entre autres, sur l'intensité, la diversité et la multiplicité des expérimentations spontanées de toutes celles et ceux qui entreprennent aujourd'hui de créer leur habitat comme une forme de résistance appréhendée au travers de la crise économique. L'Habitat Léger, loin d'être un modèle pour tous, en ce qu'il nécessite une capacité d'adaptation permanente aux milieux – physiques et humains – et aux ressources territoriales et économiques, répond aujourd'hui, pour beaucoup de personnes, à la nécessité de se loger, rendant effective la mise en œuvre de droits fondamentaux « créances » : s'abriter, subsister, circuler, demeurer.

Le constat est féroce : les plans d'urbanisme chargés de planifier l'habitat se concentrent plus sur la préservation d'espaces verts et la protection de la biodiversité que sur la mise en place d'une offre de logements diversifiés et en nombre suffisant pour satisfaire les besoins de la population. À la spéculation urbaine répond l'écho de la gentrification du milieu rural. Les collectivités continueront à créer des documents d'urbanisme en essayant d'exclure une partie de leur population, en la rendant illégale sur leur territoire, en rivalisant de zèle et en sautant sur toutes les occasions pour organiser la chasse aux plus modestes. Les arguments « écologiques » deviennent les principaux ennemis des installations spontanées, celles-ci devenant les responsables de la disparition des espaces agricoles, les malpropres qui détériorent le paysage par leur unique présence.

Aucun diagnostic des besoins n'est aujourd'hui opposable lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et les outils tels que les PUP (Projet Urbain Partenarial)⁵, PIG (Programme d'Intérêt Général), PIL (Procédure Intégrée pour le Logement)⁶, PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées), Schémas départementaux pour les gens du voyage, PLH (Plans Locaux de l'Habitat), enquêtes publiques et tout le tralala restent lettre morte face aux politiques locales d'exclusion et aux lobbies des opérateurs. Ces documents d'urbanisme pourront continuer à fabriquer des SDF voir des « délinquants » lorsque ceux-ci cherchent par leurs propres moyens à répondre au refus de tenir compte de leurs besoins. Doivent-ils être condamnés à errer lorsque qu'ils sont expulsés pour infraction au code de l'urbanisme, avec des amendes ou des « récidives » ? Le constat à l'issue de cet atelier est plus que sceptique, tant sur cette prétendue volonté politique à tous les échelons que sur la capacité des citoyens et des associations à se saisir de ces outils.

En bref, si la loi ALUR a affiché la « prise en compte de l'ensemble des modes d'habitat », l'absence de contraintes réelles pour les collectivités fait presque regretter le flou juridique préexistant.

Il est à craindre que le nouveau cadre réglementaire amène une recrudescence de procédures à l'encontre des usagers avant une hypothétique mise en conformité des plans d'urbanisme par rapport aux besoins (présents et futurs) réels concernant les habitats mobiles ou démontables.

Pour l'heure, HALEM reçoit des appels d'usagers, de collectivités territoriales ou de journalistes redirigés vers notre association par de « vénérables » institutions comme les *Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL)* ou les *Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)*.

Concernant les élus locaux, nous avons pour pratique courante de mettre en relation celles et ceux en demande avec leurs confrères aux initiatives vertueuses. Un appel à la constitution d'un réseau d'élus pourrait être un élément moteur d'une dynamique nouvelle et indispensable à l'évolution du contexte vers une résilience féconde...



photos Échelle Inconnue

⁵ http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/le_projet_urbain_partenarial_juin_2013_.pdf

⁶ <http://www.lagazettedescommunes.com/210397/la-pil-saura-t-elle-doper-la-construction-de-logements>



photos Échelle Inconnue

L'HABITAT PARTICIPATIF : AVANT-GARDE OU CONCEPT BOBO ET GENTRIFIEUR ?

Ce sujet a vite mis le doigt sur la nécessité de considérer les initiatives tels que les bidonvilles comme étant des « habitats participatifs d'urgence ».

Une personne dans son autoconstruction d'urgence doit subir un accompagnement social avec ce que cela comporte de perte de dignité pour espérer obtenir un maintien provisoire sur son lieu de résidence. HALEM a décidé de démarrer une campagne pour dénoncer cet état de fait.

La question complexe des normes a également été abordée. Celles censées protéger les plus faibles faces aux abus des marchands de sommeil interdisent aux personnes n'ayant pas accès aux logements « réglementaires » de bénéficier des droits liés à la protection du domicile. HALEM confirme sa position en affirmant que la création de zones franches libérées des règles d'urbanisme répondrait au besoin d'expérimenter d'autres manières d'occuper le territoire, notamment pour les personnes pour lesquelles la mobilité est une nécessité économique. L'association HPFC (*Habitat Participatif et Finances Citoyennes*) dans laquelle quelques militants d'HALEM ont choisi de s'investir a créé des outils qui permettraient à certains projets de s'auto-financer. Nous souhaitons poursuivre cette piste et invitons à venir réfléchir avec nous sur la manière d'utiliser ces outils ainsi qu'à présenter d'éventuels projets d'installation.

TECHNIQUES DE NOMADES, DE CONSTRUCTIONS LÉGÈRES ET HACKING

La rencontre entre les bidouilleurs en programmation, électronique ou création d'outils libres du Havre avec les bricoleurs de l'habitat léger ou mobile a été très intéressante. De nombreux conseils autonomisants ont été donnés pour que nos outils de communication ne restent pas entre les mains des vendeurs en tout genre.

Des comparaisons sont possibles entre habitat léger et hacking, il suffit de voir le tipi en bambous ariégeois, l'évolution de la yourte, d'autre part le logiciel libre repose sur une limitation du droit de propriété

Il existe des tutoriels pour des amplificateurs de wifi mobiles et, voire des solutions entièrement libres, mais le mieux serait de monter un atelier bricolage (les tutoriaux sur l'amplificateur Ricoré sont assez connus, c'est le faire le problème). Certaines applis comme « park4date » ou « park4night », cartographient déjà certains lieux de campement possibles ; à voir, si on veut organiser une communauté virtuelle pour élargir les mobilisations.

Nous devrions au cours de l'année publier des fiches-outils pour devenir nos propres serveurs, gérer nos sites, nous connecter plus facilement...

COMMERCE AMBULANT, TRAVAILLEURS MOBILES, ÉCONOMIE INFORMELLE.

Un exposé sur la situation des vendeurs à la sauvette, des biffins et sur l'économie informelle nous a permis de mettre de nombreuses situations d'habitat léger dans leur contexte économique⁸. Une interview vidéo à propos des biffins est disponible sur le site de Graziella microouvert⁹.

Nous avons abordé de façon générale les liens avec l'économie déclarée illécite ainsi qu'une possible intégration de ces activités via l'impôt, comme façon d'obtenir une reconnaissance de la participation à la société.

Nous avons été également en direct avec Stany d'Échelle Inconnue en Russie qui a pu nous décrire l'état de ses recherches à Moscou. L'économie informelle a contribué efficacement à la restructuration de la ville. Maintenant que celle-ci surmonte ses premières difficultés, les biffins et les bricoleurs de cette petite économie sont pourchassés et criminalisés¹⁰.

Nous espérons bientôt pouvoir diffuser ces recherches et analyses.

⁷ http://www.reseau-relier.org/IMG/pdf/actes_rencontres_hpfc_sept2013_web.pdf

⁸ <http://microouvert.be/2014/09/11/enclaves-nomades-habitat-et-travail-mobiles>

⁹ <http://microouvert.be/2014/09/04/les-biffins-en-ile-de-france>

¹⁰ <http://microouvert.be/2014/10/01/echelle-inconnue-desordre-culturel>

**ENFIN, VOICI TRÈS RAPIDEMENT QUELQUES
PISTES DE TRAVAIL POUR CETTE ANNÉE :**

1. Création d'un pôle de stratégie judiciaire :

afin de stabiliser la jurisprudence, donner des outils aux militants, juristes et avocats du réseau.

- ▶ Création d'un petit guide d'aïkido juridique pour les usagers d'habitats légers ;
- ▶ idée d'animation d'un réseau de formation juridique populaire.

2. Élaboration d'un projet de loi populaire.

Rédaction collective d'une note d'intention de quatre pages pour présenter un projet de loi ; travailler article par article les évolutions qui paraissent souhaitables pour l'Habitat Léger et l'intérêt général. Nous avons choisi de mettre notre énergie dans la réflexion et dans l'organisation de la mise en avant de la diversité d'intérêts et de points de vue. Un projet de loi évolutif où chaque réseau concerné est invité à réfléchir à ce qui serait idéal plutôt qu'à ce qui pourrait probablement être pris en compte dans le contexte politique actuel.

3. Diagnostic et étude d'impact.

Il s'agit entre autre d'être en capacité d'opposer la prise en compte des besoins lors de la rédaction des documents d'urbanisme.

4. Préparation des rencontres de l'année prochaine.

L'idée retenue est de nous réunir l'an prochain de manière plus mobile : rencontres sur un mois se déplaçant sur plusieurs sites et villes.



photos Échelle Inconnue



Qui sommes-nous ?

Association d'éducation populaire créée en 1984, RELIER (Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural) valorise les initiatives et expérimentations qui tissent des solidarités en combattant l'isolement. Elle contribue ainsi à la résolution des problèmes rencontrés par les ruraux en diffusant les savoir-faire, connaissances et projets qui œuvrent pour des formes d'activité redonnant vie à la campagne. Depuis 2007, RELIER réfléchit à la question de l'habitat identifié comme un problème crucial en milieu rural.

RELIER — 1 rue Michelet,
12400 SAINT-AFFRIQUE
tél. 05 65 49 58 67
contact@reseau-relier.org
<http://reseau-relier.org>

Le réseau !

Voici les liens ou coordonnées des partenaires cités dans cette gazette :

- ▶ OïSA — info@oisa.fr
<http://mundospossibles.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>
- ▶ dASA — 53 rue de La Pardige, 43100 BRIOUDE
<http://www.reseaucrefad.org/dasa>
- ▶ SCIC l'Arban — tél. 05 55 64 58 29
arban-millevalches@orange.fr
- ▶ PNR de Millevaches en Limousin — tél. 05 55 67 95 33
v.janet-wioland@pnr-millevalches.fr
- ▶ Énergies Pour Demain — tél. 05 55 94 77 51
contact@energiespourdemain.fr
- ▶ HALEM — l'Estrade le bas, 09800 ARGEIN
<http://www.halemfrance.org>

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CETTE GAZETTE :

Clément DAVID, Paul LACOSTE, Françoise-Edmonde MORIN,
Raphaël JOURJON, David MOYA, Grégory DAMMAN, Claudia FLATTEN,
Rida LAMJAJ, Torsten LEHMANN, Clémence HERVIEU.

photo en couverture : Échelle Inconnue – <http://www.echelleinconnue.net>
conception graphique : Vincent CLARISSE – <http://vi-zual.fr>

 Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

SOUTIENS FINANCIERS :

